



Systèmes de planchers chauffants

GARANTIE LIMITÉE Câble chauffant FLEXTHERM – Trame Enfouissement *Xpress*^{MC}

FLEXTHERM inc. (nommé ci-après « FLEXTHERM ») garantit à l'acheteur original que la trame chauffante par rayonnement à basse température pour plancher (nommé ci-après le « Produit ») conçue et fabriquée par FLEXTHERM, une fois installée conformément aux instructions de FLEXTHERM, est libre de tout défaut de matériel et de main d'œuvre tel que décrit dans ce document.

PÉRIODE DE COUVERTURE :

Cette Garantie Limitée prend effet à la date d'achat du Produit par le premier propriétaire et demeure en vigueur pour une période de vingt (20) ans [deux cent quarante (240) mois consécutifs] à partir de la date d'achat originale des trames. Cette Garantie Limitée est valide pour les Produits achetés et installés au Canada ou aux États-Unis seulement.

GARANTIE À VIE LIMITÉE :

Pour que la Garantie à Vie Limitée s'applique, le produit doit être installé par un FLEXpert ou FLEXboutik par l'entremise d'un installateur certifié par FLEXTHERM, et une carte de garantie remplie doit être soumise et inclure les résultats des tests de vérification de la résistance et l'isolation effectués avant et après l'installation de la trame, et après l'installation du revêtement de sol.

CONDITIONS :

Cette Garantie Limitée est applicable seulement aux Produits nouveaux et inutilisés achetés de FLEXTHERM ou de ses dépositaires autorisés, pour autant que les instructions d'installation contenues dans le guide d'installation aient été respectées. Toute réclamation faite sous la couverture de cette Garantie Limitée doit être faite par écrit à l'intérieur d'une période de soixante-douze (72) heures suivant l'événement menant à cette réclamation ou l'apparition de la défectuosité à FLEXTHERM Inc., 1 800 353-9843. Le réclamant, sous couverture de cette garantie, doit présenter sa demande à FLEXTHERM accompagnée d'une preuve d'achat du Produit, une preuve démontrant que l'installation du Produit a été faite selon les directives d'installation (photos recommandées) et de tout autres documents requis par FLEXTHERM. Toute pièce remplacée sous les termes de cette Garantie Limitée devient la propriété de FLEXTHERM.

CE QUE FLEXTHERM FERA ET NE FERA PAS :

L'obligation de FLEXTHERM sous cette Garantie Limitée se limite, sous toute réserve, à la réparation ou le remboursement de la trame fournie au préalable, si FLEXTHERM a déterminé que le Produit a des défauts matériels ou de main-d'œuvre.

FLEXTHERM réparera ou remboursera les trames défectueuses, à son unique et entière discrétion, sans frais. Tout remboursement ne sera fait que pour les pièces défectueuses situées à 5 pouces ou moins de la surface du plancher; aucune indemnité ni aucun remboursement ne seront versés pour les salaires, la main-d'œuvre et coûts de fret. Si FLEXTHERM choisissait de rembourser la trame, le remboursement sera équivalent au montant le plus bas entre le prix d'achat ou le prix de détail suggéré. Pour ce qui est des pièces qui ne sont pas fabriquées par nous, la garantie appliquée sera la même que celle dont nous bénéficions de la part de nos fournisseurs.



Systèmes de planchers chauffants

Affranchir

FLEXTHERM INC.
2 400, RUE DE LA PROVINCE
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 1G1
CANADA

GARANTIE LIMITÉE (suite)

CONDITIONS D'INSTALLATION :

En plus de se conformer aux conditions incluses dans le guide d'installation FLEXTHERM en vigueur, qui fait partie intégrante de la présente par sa référence, l'installation du Produit doit être faite en conformité avec les normes standards, conjointement avec l'installation de thermostats FLEXTHERM (ou une équivalence appropriée, tel que déterminé par FLEXTHERM) et avec de l'adhésif compatible avec un système de plancher chauffant électrique.



DANGER : Omettre d'installer le Produit avec une unité de contrôle et un système de protection (incluant le disjoncteur différentiel de mise à la terre) en conformité avec le code électrique de votre région, ou tel qu'indiqué dans le guide d'installation, peut provoquer un incendie.

EXCLUSIONS, NE SONT PAS GARANTIS :

- Bris résultant d'une mauvaise installation;
- Dommages résultant d'abus, mauvaise installation, réparations non conformes, service, entretien et/ou entreposage, modifications ou utilisation de pièces autres que celles fabriquées ou fournies par FLEXTHERM;
- Dommages résultant d'abus ou négligence concernant le Produit;
- Utilisation de thermostats autres que les thermostats FLEXTHERM, ou équivalence appropriée;
- Dommages occasionnés par l'eau, inondation, accident, feu ou catastrophe naturelle;
- Dommages indirects, accessoires, ou tout autre dommage (incluant frais de main-d'œuvre, désagrément, perte de temps ou perte de revenu);
- Produits enfouis à plus de 5 pouces de la surface du plancher.

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ :

CETTE GARANTIE EST EXPLICITEMENT DONNÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU TACITE, INCLUANT, SANS CLAUSE LIMITATIVE, TOUTES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, APTITUDE À L'EMPLOI OU À UNE FONCTION PARTICULIÈRE. BIEN QU'ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, LES GARANTIES SOUS-ENTENDUES SONT LIMITÉES EN TERME DE DURÉE À LA VIE DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE ET TACITE. TOUS LES DOMMAGES CONSÉQUENTS OU ACCESSOIRES SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE SOUS CETTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINES PROVINCES OU ÉTATS N'AUTORISENT PAS D'AVIS DE NON RESPONSABILITÉ, CLAUSES LIMITATIVES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES CI-HAUT; DONC, ILS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS PRÉCIS QUI PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS D'UNE PROVINCE OU UN ÉTAT À L'AUTRE.

Aucun revendeur, installateur de FLEXTHERM ou toute autre personne n'est autorisé à faire des affirmations, représentations ou garanties autres que celles contenues dans cette Garantie Limitée.

REMPHIR ET RETOURNER LA CARTE DE GARANTIE AFIN DE PRÉSERVER LA GARANTIE DU SYSTÈME

Nom de l'acheteur _____

Adresse _____

Province / État _____

Code postal _____



@ _____

Carreleur _____

Adresse _____



Électricien _____

Adresse _____



Installation du produit

Construction neuve

Rénovation

Pièce : _____

Comment avez-vous entendu parlé de FLEXTHERM?

Salle d'exposition en magasin

Salon d'habitation/rénovation

Médias

Site Internet

Ami

Entrepreneur en construction

Carreleur

Électricien

Architecte/Designer d'intérieur

Autre _____

Résultats, tests de vérification

Vérification à l'ouverture
de la boîte

Vérification après
l'installation

Vérification après la pose
du couvre-sol

Vérification
de la résistance

Ω

Ω

Ω

Vérification
de l'isolation

infini

infini

infini

MΩ

MΩ

MΩ

Description de la trame

N° de modèle _____

Longueur _____

N° de production _____

Résistance _____ Ω

Tension _____ V

Puissance _____ W